

REGLEMENT LOZERE TRAIL 2024

ARTICLE I. PARCOURS, HORAIRES ET PARTICULARITÉS

Ultra Lozère

- › Jour 1 : Départ le 18 mai à 7h00, dans le village de Sainte Enimie pour une boucle d'environ 56 Km et 3000 m de dénivelé positif.
L'arrivée est fixée dans le village de Sainte Enimie.
- › Jour 2 : Départ le 19 mai à 6h00, du site d'hébergement pour un parcours d'environ 54 km et 2400 m de dénivelé positif. L'arrivée est fixée à la salle polyvalente de Chanac.
Le parcours du jour 2 n'est pas une boucle. Une navette est prévue pour rejoindre le départ avant la course **le samedi matin** depuis Chanac, mais il n'y a pas de navette après la course pour retourner à Sainte Enimie.

L'ultra Lozère peut être couru en solo ou en duo.

En duo les 2 coureurs devront prendre le départ ensemble, être ensemble tout le long de l'épreuve et arriver ensemble. En cas d'abandon d'un des 2 équipiers, le coureur pourra terminer la course mais ne sera pas classé.

Sky Race Gorges du Tarn

Départ de Ste Enimie le samedi 18 mai à 11h00, sur une boucle de 24km pour 1800m de dénivelé positif. L'arrivée est prévue dans le village de Sainte Enimie.

Inscription sur dossier.

Lozère Trail 2 Rivières

Départ le 19 mai à 8h00, dans le village de St Enimie pour un parcours d'environ 52 km et 2200 m de dénivelé positif. L'arrivée est fixée à la salle polyvalente de Chanac.

Le parcours n'est pas une boucle. Une navette est prévue pour rejoindre le départ avant la course depuis Chanac, mais il n'y a pas de navette après la course pour retourner à Sainte Enimie.

Lozère Trail

Départ le 19 mai à 9h00, devant la salle polyvalente de Chanac pour une boucle d'environ 25 Km et 1150 m de dénivelé positif. L'arrivée est fixée à la salle polyvalente de Chanac.

Salta Bartas

Départ le 19 mai à 9h30 devant la salle polyvalente de Chanac pour une boucle de 12 Km et 550 m de dénivelé positif. L'arrivée est fixée à la salle polyvalente de Chanac.

Les **retraits des dossards** se font uniquement à la salle polyvalente de Chanac, sauf pour la Sky Race le samedi matin. Pour les horaires des retraits des dossards, consultez le site Internet de la course. La course se réserve le droit de modifier les horaires

A tout moment, les SALTA BARTAS, association organisatrice de l'épreuve, se réservent le droit de modifier le parcours ou de modifier les barrières horaires et l'horaire des épreuves. Ils se réservent également le droit d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la sécurité du coureur en danger ou tous cas de force majeure. Cette annulation s'effectuera sans remboursement des droits d'inscriptions versés.

ARTICLE II. CONDITIONS D'ADMISSION

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur l'ensemble des courses afin de pouvoir assurer le déroulement de chacune des épreuves dans des conditions optimales.

- > L'Ultra Lozère (solo & duo) : 300 coureurs
- > La SkyRace Gorges du Tarn : 200 coureurs
- > Le Lozère Trail 2 rivières : 300 coureurs
- > Le Lozère Trail : 400 coureurs
- > La Salta Bartas : 300 coureurs

Pour valider son inscription le dossier doit comprendre :

- > Le bulletin d'inscription rempli avec l'acceptation du présent règlement.
- > Le paiement.
- > La copie de son certificat médical ou de sa licence conforme.

Pour rappel, la course est ouverte à toute personne, présentant un document justificatif conforme à l'article II-A-4 de notre réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- > d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- > ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- > ou d'une licence délivrée par la FFCO, FFPM ou FF Tri en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- > ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an ou de sa copie.

Les coureurs ne présentant pas de certificat médical ou de licence au plus tard au retrait du dossard ne seront pas autorisés à prendre le départ.

ARTICLE III. INSCRIPTIONS

L'inscription est ferme est définitive, seuls les coureurs souscrivant l'assurance annulation seront remboursés.

Les inscriptions se font sur la plateforme mise en place par les organisateurs de la course jusqu'à une semaine (7 jours) du jour de la course, ou sur place aux horaires des retraits des dossards (sous réserve de disponibilité de dossards), **à l'exception des inscriptions de la Sky Race Gorges du Tarn, qui ne pourra se faire sur place.**

Pour les personnes ayant souscrits l'assurance, la demande d'annulation et de remboursement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical original et ce avant le 11 mai 2024.

Vous pourrez l'envoyer à :

Lozere Trail
Le Villard
48230 Chanac

ARTICLE IV. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Les bâtons sont autorisés sur tous les parcours.

Les ravitaillements sauvages de coureurs par leurs accompagnateurs sont interdits en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet par les organisateurs.

Ultra Lozère

- › Réserve d'eau d'1,5 L.
- › Réserve énergétique pour tout le parcours.
- › Sifflet et Couverture de survie.
- › Veste étanche avec capuche
- › Téléphone Portable.

Sky race

- › Réserve d'eau d'1,0 L.
- › Réserve énergétique pour tout le parcours.
- › Téléphone Portable.

Lozère Trail 2 Rivières

- › Réserve d'eau de 1,0 L.
- › Réserve énergétique pour tout le parcours.
- › Téléphone Portable.

Lozère Trail

- › Réserve d'eau de 0.5 L.
- › Réserve énergétique pour tout le parcours.
- › Téléphone Portable.

La Salta Bartas

- › Réserve d'eau et téléphone portable recommandés.

ARTICLE V. SÉCURITÉ

RAPPEL aux participants et accompagnateurs : « Vous êtes les premiers garants de votre sécurité en respectant les consignes (matériels obligatoires, les points de contrôles obligatoires, l'aides aux concurrents en difficulté, ...).

Le dossard de la course comporte un N° d'appel PC course pour les secours. Il doit être porté de façon intégrale (pas de pliage ou de découpage).

ARTICLE VI. ENGAGEMENTS DU COUREUR & SES ACCOMPAGNATEURS

- › Rappelez-vous que vous évoluez dans un milieu naturel.
- › Respectez la faune et la flore : ne jetez pas vos déchets sur le sol et ne criez pas intempestivement.
- › Les ravitaillements sauvages sont interdits. Utilisez les zones prévues à cet effet où les aides matérielles et ravitaillements personnels sont autorisés.
- › Ne fumez pas sur les ravitaillements
- › Respectez les bénévoles qui sont présents pour la sécurité et le déroulement de la course.
- › Respectez le balisage et les zones de parking obligatoires misent en place par l'organisation.
- › Venez en aide à un concurrent en difficulté.
- › Roulez tranquillement vers les autres points de passages des coureurs et utilisez les itinéraires indiqués par l'organisation.

ARTICLE VII. CONTRÔLES

Avant le départ de chaque course, vous devrez valider votre dossard en vous faisant pointer électroniquement et ensuite entrer dans le sas de départ. Ne franchissez pas les barrières et n'attendez pas la dernière minute.

De nombreux postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course. Tous ces contrôles seront à nouveau vérifiés à l'arrivée.

En cas d'abandon, veuillez rendre votre dossard et la puce au PC le plus proche et attendre la navette balais pour le retour sur le site de la course. Afin d'éviter des recherches inutiles.

ARTICLE VIII. ABANDONS

Modalités d'abandon par souhait du concurrent : l'organisation rapatrie les concurrents ayant abandonné, uniquement à partir des zones de ravitaillements disposés sur les différentes courses.

- › Ultra Lozère J1 : Ravitaillements de Prades, de Blajoux et de Castelbouc
- › Ultra Lozère J2 : Ravitaillements d'Anilhac, de Cabrunas et de Champerboux
- › Sky Race Gorges du Tarn : Ravitaillements de Prades et de Castelbouc
- › Lozère Trail 2 Rivières 52 km : Ravitaillements d'Anilhac, de Cabrunas et de Champerboux
- › Lozère Trail 25 km : Ravitaillements des Salelles et de la Piste du Sabatier

Tout abandon en dehors de ces zones (hors cas médical) ne sera pas pris en charge par l'organisation. Les concurrents souhaitant abandonner devront impérativement rallier un de ses points de ravitaillement afin d'être ramenés par l'organisation au village d'arrivée (soit Sainte Enimie, soit Chanac) en fonction du jour de la course.

Attention : Lors d'un abandon (course en solo ou en duo), le coureur doit impérativement remettre son dossard à l'équipe de ravitaillement afin que celui-ci puisse être ramené au village d'arrivée, soit Sainte Enimie, soit Chanac.

ARTICLE IX. BARRIÈRES HORAIRES.

Les barrières horaires s'entendent à la sortie du ravitaillement.

Tous les coureurs se présentant à ces PC après les horaires indiqués ci-dessous seront automatiquement et définitivement mis hors course par les organisateurs.

Barrières horaires de l'Ultra Lozère

Jour 1 Ravitaillement de Blajoux (km 27,5) au bout de 6h00 de course, soit, 13h00

Ravitaillement de Castelbouc (km 43) au bout de 9h30 de course, soit 16h30

Jour 2 Ravitaillement de Cabrunas (km 21) au bout de 6h00, soit 12h00

Ravitaillement de Champerboux (km 39) au bout de 9h00 de course, soit 15h00.

Barrière Horaires de la SKY RACE GORGES DU TARN

Ravitaillement de Castelbouc (km 16) au bout de 5h30, soit 16h00

Barrière horaire du Lozère Trail 2 rivières

Ravitaillement de Cabrunas (km (22) au bout de 4h00 de course, soit 12h00

Ravitaillement de Champerboux (km 37) au bout de 7h00 de course soit 15h00.

Barrière horaire du Lozère Trail

Ravitaillement des Salelles (km 14,5) au bout de 3h00 de course, soit 12h.

Barrière horaire de la Salta Bartas

Pas de barrière horaire

Au delà de ces délais, si un coureur souhaiterait continuer, il le peut sans dossard, il ne pourra pas prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle déclinera toute responsabilité pour les conséquences qui pourrait en découler.

ARTICLE X. MOTIFS DE DISQUALIFICATION

- › Le non port du matériel obligatoire.
- › Ne pas porter le dossard dans son intégralité.
- › Se faire suivre par un VTT ou « coureur assistant ».
- › Se faire ravitailler tout au long du parcours, en dehors des zones de ravitaillements prévus à cet effet par les organisateurs. Les zones de ravitaillements sont accessibles aux accompagnateurs.
- › Le non respect des contrôleurs et bénévoles.
- › Le non respect de l'environnement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course trail, dans un esprit de sécurité et d'équité.

ARTICLE XI. RÉCOMPENSES

Ultra Lozère, Lozère Trail 2 Rivières, Lozère Trail

Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes seront récompensés ainsi les premiers hommes et femmes hors scratch des anciennes catégories ES-SE-V1-V2

Sky Race Gorges du Tarn

Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes seront récompensés ainsi les premiers hommes et femmes hors scratch des anciennes catégories ES-SE-V1-V2

Des primes seront distribuées aux 5 premiers hommes et 5 premières femmes au classement au scratch, toutes catégories confondues, de la Sky Race Gorges du Tarn.

- › 1er homme, 1ère femme : 300 € chacun
- › 2e homme, 2e femme : 200 € chacun
- › 3e homme, 3e femme : 150€ chacun
- › 4e homme, 4e femme : 100 € chacun
- › 5e-homme, 5e femme : 50 € chacun

Une prime de 100 euros sera attribuée aux meilleurs grimpeurs homme et femme sur la première montée de la Sky-Race Gorges du Tarn (premier homme et première femme au sommet, et finissant l'intégralité de la course).

Salta Bartas (14 km)

Sur la Salta Bartas les 3 premiers hommes et femmes et le premier homme et femme de chaque ancienne catégorie seront récompensés.

ARTICLE XII. ASSURANCES

Conformément à l'article L.321-1 du code du sport, l'organisateur a souscrit pour la manifestation des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des participants. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle.

ARTICLE XIII. DROITS À L'IMAGE

Par sa participation au LOZERE TRAIL, chaque concurrent autorise expressément l'association les SALTA BARTAS à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires

ARTICLE XIV. CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse complète.

RAPPEL

***LA FAUNE, LA FLORE ET LA POPULATION LOCALE VOUS ACCUEILLENENT.
REMERCIEZ-LES EN LES RESPECTANT !***